

AIDE-MÉMOIRE

PARTICULIER

POUR LES NOUVEAUX CLIENTS SEULEMENT

- Copies des déclarations "Fédéral et Provincial" de l'année précédente

REVENUS ET PLACEMENTS

- Revenus d'emploi (T4 et Relevé 1)
- Revenus de pension, de retraite, de rente ou d'autre sources (T4A et Relevé 2)
- Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (T4E et Relevé 2)
- Prestations et indemnités (ex : CNESST, SAAQ) (T5007 et/ou Relevé 5)
- Prestations d'assurance parentale (RQAP) (T4E et Relevé 6)
- Revenus d'entreprises et travailleur autonome (Fournir état des revenus et des dépenses)
- Revenus de bien locatif (Fournir état des revenus et des dépenses)
- Revenus d'emploi à commission ou travailleur avec dépenses d'emploi (Fournir les formulaires T2200 et TP-64.3 *signés par l'employeur* ainsi que l'état des dépenses admissibles).
- Revenus de placement (T3/Relevé 16, T5/Relevé 3, T5008/Relevé 18, etc.)
- Rétribution pour famille d'accueil (Relevé 29)
- Contribution REER (mars à décembre 2022)
- Contribution REER *60 premiers jours de 2023* (1^{er} janvier 2023 au 1^{er} mars 2023)
- Retrait de REER ou FERR (T4RSP, T4RIF et Relevé 2)
- Remboursement ou retrait au RAP et/ou REEP
- Gain ou perte en capital
- Disposition de résidence principale
- Bourses d'études
- Subvention de recherche
- Tout autre feuillet justifiant un revenu

SUITE →

SCOLARITÉ/EMPLOI

- Versements d'acomptes provisionnels
- Nouveau diplômé en région (TP-776.1.ND)
- Frais de scolarité (T2202 et Relevé 8)
- Intérêts sur prêt étudiant
- Cotisations professionnelles
- Assurances responsabilité
- Dépenses de fournitures scolaires d'éducateur admissible (enseignants et éducateurs de la petite enfance) [Cliquez ici](#)
- Pompier volontaire (T4A + nombre d'heure travaillées)
- Contribution politique (fédéral seulement)
- Don de charité à un organisme de bienfaisance reconnu

FAMILLE/HABITATION

- Reçus de frais de garde d'enfant (Relevé 24 **ET** Reçu fédéral)
- Paiement anticipé de Revenu Québec pour les frais de garde ou prime au travail ou maintien à domicile des aînés (Relevé 19)
- Camps de vacances/camps de jour (Relevé 24 **ET** Reçu fédéral)
- Activités des enfants (enfants de 5 ans à 16 ans)
(au Québec seulement)
- Crédit pour adoption
- Crédit pour l'infertilité
- Crédit pour maintien à domicile des aînés (70 ans ou +)
- Activités physiques pour aînés (70 ans ou +)
- Activités artistiques, culturelles ou récréatives pour aîné (70 ans ou +)
- Aidant naturel
- Achat d'une première habitation
- Frais médicaux (calculés)